



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Archives nationales

Question écrite n° 32010

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour * appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication à propos de la situation des Archives nationales. La volonté du Président de la République, exprimée le 5 novembre 2001 lors du colloque organisé par le Conseil économique et social, a été confortée par l'inscription d'un million d'euros au budget 2004 du ministère de la culture pour lancer le concours de maîtrise d'oeuvre du nouveau centre des Archives nationales. Cependant, le Gouvernement ne s'est pas encore prononcé sur le choix du site pour le nouveau centre, même si actuellement le site de Saint-Denis semble recueillir tous les suffrages des parties concernées. C'est la raison pour laquelle elle demande qu'il lui fasse part de son choix sur le site retenu pour accueillir les nouveaux bâtiments des Archives nationales.

Texte de la réponse

Le Président de la République et le Gouvernement ont décidé la construction d'un nouveau centre des Archives nationales qui sera localisé sur le territoire de la commune de Pierrefitte, au terminus de la ligne 13 du métro, à proximité immédiate de l'université de Paris VIII - Saint-Denis. Ce nouveau centre, d'une capacité de 320 kilomètres, aura vocation à accueillir l'ensemble des archives centrales de l'État depuis 1790 et permettra de faire face aux versements des trente années à venir. Les archives de l'Ancien régime et le minutier central des notaires parisiens resteront sur le site du centre historique des Archives nationales, dans le Marais. Le principe de la rénovation de ces bâtiments historiques est arrêté, même si leur rénovation ne pourra être pleinement menée à bien qu'après l'ouverture du nouveau centre et le déménagement des archives qui doivent le rejoindre. Un usage sera conservé au site de Fontainebleau, où seront regroupées des archives sérielles susceptibles de faire l'objet d'une communication à distance. Dès cette année, les études de programmation seront achevées et il sera procédé au choix du maître d'oeuvre. La livraison du nouvel équipement est prévue pour 2009. Parallèlement, sera conduite la réflexion sur l'organisation et le statut des Archives nationales dans leur nouvelle configuration.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32010

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 422

Réponse publiée le : 20 avril 2004, page 3057